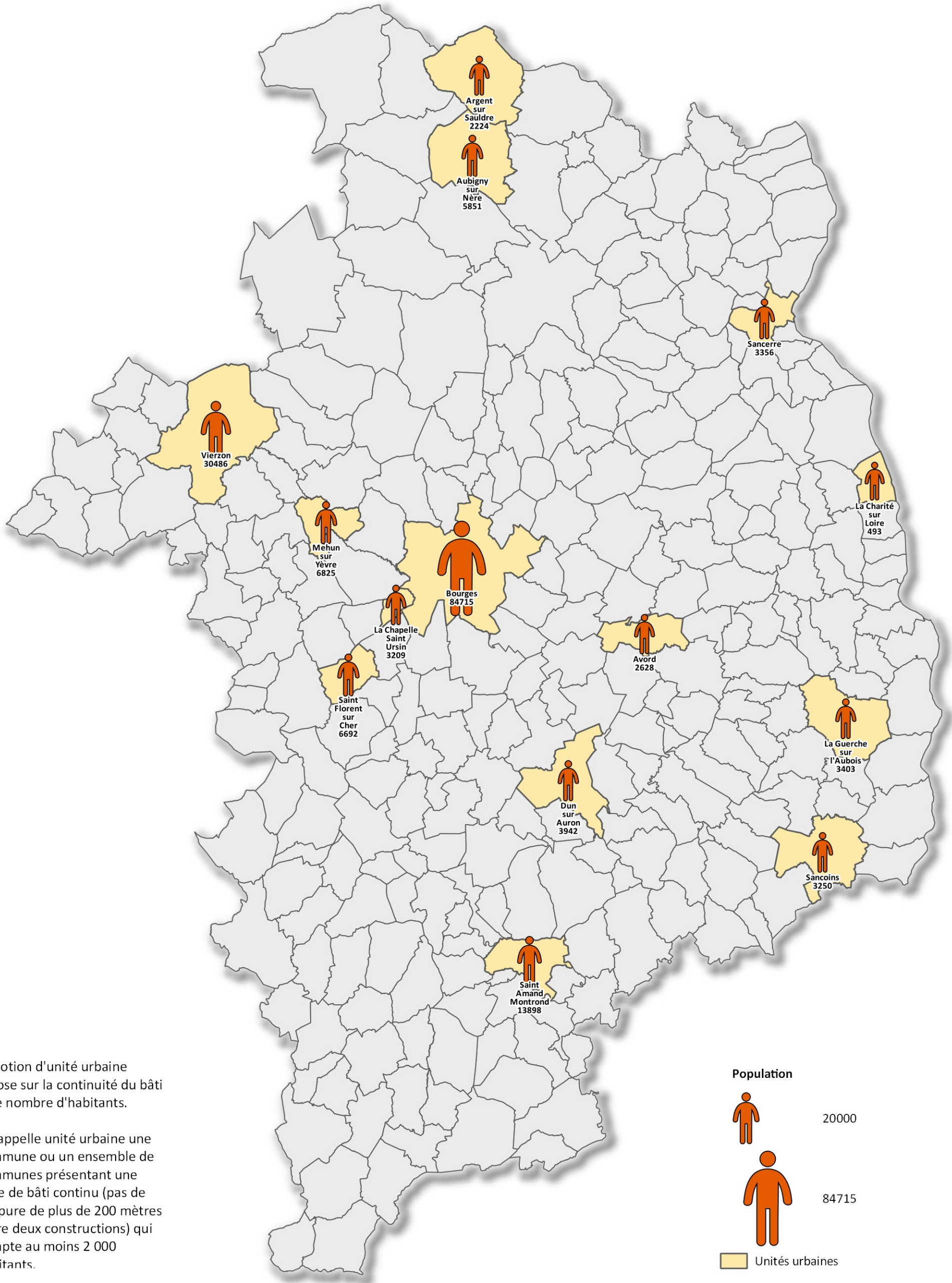




PREFET DU CHER

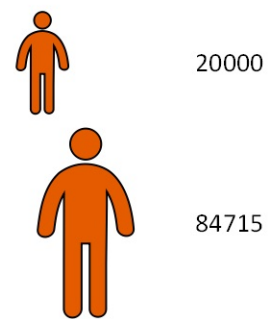
direction départementale
des Territoires



La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants.

On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Population



Unités urbaines

Source : INSEE recensement de population 2013

0 5 10 15 km